

La genèse

Créée en 2022, l'association est née de la **mobilisation de citoyen-ne-s engagé-e-s** dans l'accueil de personnes exilées en situation de grande précarité. Elle s'adresse à des personnes dont **l'accès aux droits fondamentaux est entravé** (logement, travail, droits sociaux).

La Trame a pour objectif de proposer des **conditions de vie décentes**, et des **perspectives d'avenir** aux personnes précarisées par les politiques actuelles.

Afin d'atteindre ces objectifs d'accueil, l'association s'est rapidement intéressée à l'agrément OACAS, détenu notamment par les communautés Emmaüs. Elle a visité de nombreuses communautés et une vingtaine d'autres associations en France. **L'agrément OACAS a été obtenu en juillet 2024, en même temps que l'acquisition du restaurant.**



ORGANISE UNE
CAMPAGNE DE FINANCEMENT

100=1
personnes pour toit

100 PERSONNES
5 À 10€ PAR MOIS
= 1 LOGEMENT



Scannez pour participer !

Et quelle équipe ?

- **13 compagnon-ne-s** (avec les enfants)
- **4.5 temps pleins salarié-e-s** (dont 3.5 pour le restaurant)
- et **9 administrateur-ric-e-s** bénévoles !

L'équipe salariée se répartit entre celles-ceux dédié-e-s au fonctionnement du restaurant (les encadrant-e-s techniques en cuisine et en salle) et celles-ceux dédié-e-s à l'accompagnement (accompagnement social et juridique, direction).

La Trame est un **projet social et communautaire**, qui fonctionne grâce à **l'effort collectif** des compagnon-ne-s, salarié-e-s, bénévoles et administrateur-ric-e-s !



“C’est risqué, dit l’Experience.
C’est sans issue, dit la Raison.
Essayons, murmure le Coeur”

William Arthur Ward

La Trame
Accueil solidaire

Présentation de
l'association
et de l'agrément OACAS



L'OACAS, qu'est ce c'est ?

Les OACAS (Organisme d'accueil communautaire et d'activités solidaires) sont des **"organismes assurant l'accueil et l'hébergement de personnes en difficulté** et qui ne relèvent pas des établissements et services sociaux et médico-sociaux" (loi du 1er décembre 2008-1249).

Ils permettent d'accueillir des **personnes éloignées du droit commun, quel que soit leur statut administratif**, en garantissant :

- un **hébergement** décent ;
- un soutien personnel et un **accompagnement social** adapté ;
- la participation à **une activité solidaire**.

Les "activités solidaires" relèvent du **champ de l'économie sociale et solidaire**, définies par l'art. L265-1 du CASF. Les personnes accueillies exercent une activité **hors champ du droit du travail et du salariat** (caractérisé par une absence de lien de subordination et de prestation contre rémunération).

À La Trame, ces activités sont la restauration aux Petits Fourneaux, et l'entretien des espaces verts.



Les conditions d'accueil

L'accueil de nouveaux-elles compagnon-ne-s est régi par un **contrat de compagnonnage**.

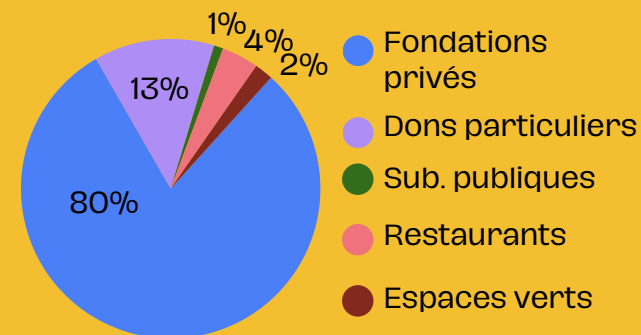
Pour les personnes accueillies, ce contrat implique la **participation aux activités** proposées, et le **respect des règles de vie communautaire** définissant le cadre d'accueil.

La Trame doit garantir quant à elle :

- un **hébergement** gratuit, sans charges, en cohabitation, avec chambre privative ;
- une **activité solidaire**, à raison de 20 à 24h/semaine ;
- la prise en charge des **frais de transport, de santé, et d'inscriptions aux activités de loisirs** ;
- un **accompagnement social et juridique** dans les démarches administratives et de droits sociaux
- des **cours de français**, et des **loisirs** (vacances, cours de vélo, de piscine...);
- une **allocation mensuelle** d'appartenance à l'association (décorrélée du temps d'activité) ;
- une **cotisation à l'URSSAF** qui permet aux compagnon-ne-s de bénéficier de tous les droits qui découlent du régime général de la protection sociale.

Quelques chiffres...

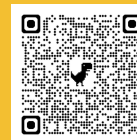
Les ressources du projet social



Comme des centaines d'autres associations française, La Trame **tente de pallier aux manquements de l'Etat**. Le modèle économique repose principalement sur des **dons de citoyen-ne-s** et des **financements de fondations privées**. Le restaurant dégage un petit excédent, qu finance le projet social. Elle dispose de financement publics très limités (moins de 1% du budget).

Pour aller plus loin :

François Héran : "Les politiques savent qu'en réalité nous ne sommes pas aux avant-postes de l'immigration"



Isabelle Lorre : Briançon : une aventure humaine, citoyenne et politique pour un accueil digne des exilés